

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-437

Association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région
Le Moulin du Roc Scène Nationale -
Contrat d'objectifs et de moyens - Avenant n°1 -
Convention financière - Avenant n°10

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Pôle Vie de la Cité

Association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale - Contrat d'objectifs et de moyens - Avenant n°1 - Convention financière - Avenant n°10

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre d'Action culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Le contrat d'objectifs et de moyens ainsi que la convention financière arrivent à échéance le 31 décembre 2016.

En conséquence, dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention d'objectifs et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il vous est proposé :

- de prolonger le contrat d'objectifs et de moyens ainsi que la convention financière pour une durée de 6 mois ;
- de verser un acompte de 400 200,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2017.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens de l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène nationale ;
- approuver l'avenant n°10 à la convention financière avec cette même association ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ces deux avenants et à verser à l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène nationale un acompte de 400 200,00 € au titre de la subvention 2017, conformément aux dispositions financières prévues dans l'avenant à la convention financière.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET
DE SA REGION LE MOULIN DU ROC SCENE NATIONALE**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2016,

D'une part,

ET

L'Association Centre d'action culturelle de Niort et de sa région le Moulin du Roc Scène Nationale, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc Scène Nationale

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2016 et son renouvellement est en cours. Afin de laisser le temps nécessaire au déroulement des phases évaluation et rédaction, il est décidé de prolonger ledit contrat d'objectifs pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles.

ARTICLE 1

L'article 2 est modifié comme suit :

Le contrat d'objectifs et de moyens est prolongé pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2017, période durant laquelle Le Moulin du Roc s'engage à diligenter l'évaluation nécessaire pour aboutir à la rédaction du nouveau contrat d'objectifs avant le 1^{er} juin 2017.

ARTICLE 2

Les dispositions du contrat d'objectifs non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Centre d'action culturelle de Niort
et sa région, le Moulin du Roc Scène Nationale
Le Président

P/s Michel BERTHOD

Michel BERTHOD

*Paul Jacques Holot
Directeur*

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe Déléguée



Christelle CHASSAGNE
Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°10 À LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE
LA VILLE DE NIORT ET
L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET
DE SA REGION LE MOULIN DU ROC SCENE NATIONALE**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2016,

D'une part,

ET

L'Association Centre d'action culturelle de Niort et de sa région le Moulin du Roc Scène Nationale, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc Scène Nationale

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort a signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention, prévue dans le contrat d'objectifs et de moyens, pour les années 2013 à 2016. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

ARTICLE 1

L'article 8 « Durée et date d'effet » est modifié comme suit :

La convention financière est prolongée pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 2

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

A titre d'acompte sur la subvention 2017, la Ville de Niort accorde une somme de 400 200 € au Moulin du Roc Scène Nationale qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 3

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Centre d'action culturelle de Niort
et sa région, le Moulin du Roc Scène Nationale
Le Président

P/O Michel BERTHOD

Michel BERTHOD

*Paul Jacques Hulsh
Directeur*

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe Déléguée



Christelle CHASSAGNE